

que la réponse du gouvernement aux avertissements qui lui ont été donnés lors du débat du 27 mai 1966 était inacceptable. J'ai employé ce mot à dessein parce que c'est une des expressions favorites du premier ministre. Lorsqu'il s'en servait en tant que simple député, j'étais parfois d'accord avec lui. Mais dans la question dont nous discutons ici, et il s'agit du petit fief sur lequel règne maintenant le ministre, l'action du gouvernement est inacceptable.

Examinons le budget général des dépenses pour 1967-1968. Le ministère a dépensé 7,015,000 dollars directement et 1,240,600 dollars indirectement. En d'autres termes, le ministère a coûté l'an dernier près de 8.5 millions aux contribuables canadiens. Je sais que cela comprend la section du ministère qui s'occupe des corporations, mais cette somme ne peut être portée toute entière au compte de nouveaux bureaux et du fonctionnement du nouveau ministère.

L'hon. M. Turner: Puis-je poser une question?

M. Alkenbrack: Quand j'aurai fini, monsieur le président. Au cours de la présente année financière, il est prévu que le ministère dépensera 8,606,500 dollars directement et 1,403,500 dollars indirectement—bien au delà de 10 millions. Après avoir reçu près de 20 millions en deux ans, le ministère demande des crédits supplémentaires de \$683,753. Depuis sa création, le ministère n'a rien fait pour diminuer la cherté de la vie; il n'a pas non plus présenté une seule mesure législative pour venir en aide aux travailleurs, aux cultivateurs, aux pensionnés de la vieillesse, aux anciens combattants ou aux gens à revenu fixe. Si ces crédits supplémentaires sont adoptés, le ministère, avec son empire luxueux aux tapis ajustés, aura coûté à nos contribuables près de 21 millions. C'est notamment pour cela que tant de Canadiens sont mécontents du gouvernement. Voilà pourquoi les consommateurs du Canada sont bien décidés à modifier et à rectifier la situation à l'occasion des prochaines élections.

Une voix: Vous voulez rire?

Une voix: Six heures.

L'hon. M. MacEachen: J'invoque le Règlement pour parler d'une question que j'ai mentionnée hier soir. A huit heures, nous reprendrons le débat sur les crédits du ministère de la Production de défense et de l'Industrie; nous passerons ensuite à ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et ainsi de suite. Il était entendu que le ministre de la Consommation et des Corporations ne serait pas présent à la Chambre à huit heures.

Une voix: Où sera-t-il donc?

M. le président: Voici les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis): La Consommation—L'opportunité d'une enquête sur le prix des prothèses auditives; le député d'Halifax (M. McCleave): Radio-Canada—La prétendue suppression de l'entrevue filmée avec une personnalité nigérienne; le député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir): Questions ouvrières—North Sydney (N.-É.)—L'aide aux débardeurs.

Vu qu'il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides pour examiner les crédits supplémentaires (C), 1967-1968, du ministère de la Production de défense. Le détail des affectations figure à la page 6 du Budget supplémentaire. Le crédit 6c.

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

6c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967, \$480,000.

M. McIntosh: Monsieur le président, le crédit 6c du ministère de la Production de défense a commencé à m'intéresser quand j'ai vu qu'il y était question de la vente d'un immeuble public. Mais il m'intéresse surtout parce que récemment le ministre de la Défense nationale ou son ministère a jugé à propos de dissoudre dans ma région l'unité locale des Fourteenth Canadian Hussars. Je ne dirai pas ce que je pense de cette mesure ni des raisons invoquées par le gouvernement, mais il en résulte que deux salles d'exercice sont inutilisées dans ma conscription, l'une à Swift Current et l'autre à Maple Creek.

Voici en bref l'historique de la construction de ces salles d'exercice. Sauf erreur, dans les deux cas le terrain a été cédé au ministère de la Défense nationale pour la somme symbolique de \$1. Maintenant que l'unité n'utilise plus les armoiries, il va sans dire que les municipalités où elles se trouvent se demandent ce qu'on en fera. Elles m'ont fait part de leur inquiétude, et j'ai écrit au ministre de la Défense nationale pour lui demander s'il consentirait à se défaire de ces salles d'exercice